Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 43 (1935)
Heft: 4

Artikel: Notes sur quelques chevauchées au XIVme et au XVme siècles
Autor: Küpfer, E.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-33423

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Notes sur quelques chevauchées au XIVme et au XVme siècles.

Un état exact et complet des « chevauchées » auxquelles les milices du Pays de Vaud prirent part sous le régime savoyard offrirait sans doute un vif intérêt. Faute de données suffisantes, cependant, on ne saurait songer encore à dresser ce tableau ; mais on peut, en attendant, mettre au jour des matériaux utiles à une telle entreprise. Ceux qui font l'objet des notes ci-après sont tirés des comptes de la châtellenie de Morges dans la seconde moitié du quatorzième siècle et la première du quinzième [1].

1. La première mention d'une chevauchée s'y rencontre dans le compte de l'exercice 1365-66, Jean de Disy étant châtelain. Le contingent de Morges est appelé au service dans la région de Jougne, par mandat du bailli de Vaud. En font partie, outre le châtelain, les gentilshommes suivants : Thobiet de Solerio, vidomne, Nicod Evrard, mestral, Mermet de St-Saphorin, Jean Mochet, Stephanod de Vufflens, Johanod de Laysus, le dit Doblovaulet, Aymon de Disy, Aymon de Champvent et François de Villars, qui naturellement servaient à cheval. Mais il y avait aussi de l'infanterie (« ...cum gentibus peditibus... »).

La raison de la chevauchée est nettement indiquée dans notre document, ce qui est loin d'être la règle. Il s'agit du danger d'invasion par les grandes compagnies de routiers (« ...pro diversis societatibus... ») qui ravageaient le Jura français. La chevauchée fut de dix jours, y compris l'aller et le retour ; et c'est à la date du 5 février

1366, par lettre de Chambéry, que le bailli de Vaud ordonna le payement des soldes (« stipendia ») à raison de 5 sous viennois par jour pour chacun des dits nobles « selon la solde ordinaire ». La valeur de ces sous viennois « desquels 20 deniers faisaient un gros tournois » était donc des 3/5 du sou lausannois, égal, lui, au gros tournois. Cinq sous viennois pouvaient valoir dans les quinze francs de notre monnaie actuelle.

2. Par lettre datée de Moudon, le 27 novembre 1367, le bailli de Vaud mandait à nouveau au châtelain de Morges de mettre sur pied cinquante « clients », c'est-à-dire miliciens, et de les envoyer à Berne en chevauchée... à pied, indubitablement, puisqu'il ne s'agissait pas de nobles. La chevauchée dura sept jours, mais on ne nous dit pas à quel propos elle eut lieu. Notons simplement que les relations de la Savoie avec Berne étaient alors excellentes. L'alliance d'Amédée VI avec Berne (et Fribourg) avait été renouvelée le 17 janvier 1364 [2]. L'année suivante, vers la fin du printemps, le comte Vert avait accompagné à Berne, avec une suite brillante, l'empereur Charles IV de Luxembourg, qui rentrait d'un voyage au siège papal d'Avignon. Un accueil si grandiose leur fut fait à Berne que la ville dépensa 3000 livres (soit quelque 300 000 fr.), ce qui dépassait ses recettes annuelles [3].

Nous supposons, à cause de cette alliance, que la chevauchée de novembre 1367 fut entreprise à la réquisition des Bernois. Ils étaient en guerre avec Jean de Vienne, prince-évêque de Bâle, au sujet de Bienne, que les partisans ou les troupes du prélat venaient d'attaquer, de piller et d'incendier, en y tuant plusieurs partisans de Berne, sa combourgeoise [4].

La solde des clients était comptée à un denier par jour, — environ quarante centimes de nos jours. A moins qu'il

ne s'agisse du *denier gros* (égal au sou, soit $^1/_{20}$ de livre). L'intendance militaire en était alors à ses rudiments, et la troupe se nourrissait à ses frais, ou le plus souvent sur le pays. La solde n'était donc qu'une indemnité *post eventum* qui se faisait parfois attendre.

Le même compte du châtelain (qui est encore Jean de Disy) porte un second poste pour chevauchée de cinq hommes pendant quinze jours, sans autre précision. Mais ni l'une ni l'autre des deux dépenses ne furent reconnues par la Chambre des comptes, les reçus n'ayant pas été présentés. Non que les dépenses elles-mêmes fussent contestées ; mais il est enjoint au châtelain de se récupérer sur les défaillants qui n'ont pas suivi la chevauchée, malgré sa publication par les habituelles criées, et sur ceux « qui n'étaient pas armés comme il est d'usage ».

Les uns et les autres encouraient de ce fait des peines disciplinaires sous forme d'amende, sur lesquelles le châtelain était donc invité à se couvrir de ses dépenses. Mais alors les défaillants devaient être bien nombreux, ou les amendes très élevées ? Il y a bien deux recettes de ce fait dans nos comptes, mais au profit du souverain. (Un tiers de l'amende allait au vidomne.) Rolet dit Ratel, bourgeois de Morges, paya un florin bon poids (14 deniers gros) d'amende pour n'avoir pas pris part à la chevauchée de Jougne, qui n'a rien à voir avec celle de Berne, et Perret Ansermod, de Préverenges, « qui n'a pas été en chevauchée », paya de ce fait dix sous, portés au compte de 1367-68 [5].

3. En octobre 1369 eut lieu une autre chevauchée encore, qui dura tout le mois. Dans quels parages ? Nous n'en avons aucun indice, et savons seulement que deux nobles morgiens, Nicolet (*al.* Nicod) Evrard et Guillaume de Solerio y participèrent.

Quelques années plus tard (1375-76), le châtelain Antoine Champion note sa dépense pour avoir envoyé plusieurs messagers « aux nobles de la châtellenie et du ressort de Morges *(ressorti Morgie)* pour le fait de plusieurs chevauchées », au sujet desquelles nous ne savons rien de plus. Redoutait-on peut-être les fameuses bandes d'Enguerand de Coucy, qui traversèrent le Hauenstein, venant d'Alsace, à fin novembre 1375, et parvinrent bientôt jusque devant Morat ? On sait quel accueil les Lucernois leur réservèrent à Büttisholz et les Bernois à Anet et Fraubrunnen. A leur approche, la terreur avait été profonde et l'on avait pris sans aucun doute, dans le Pays de Vaud comme à Berne et Fribourg, des mesures de sécurité.

4. Parmi les entreprises militaires des comtes de Savoie auxquelles les Vaudois furent mêlés, peu sont aussi bien connues que les guerres du Valais. Elles ont laissé aussi quelques traces dans nos comptes. Ceux de 1387 (châtelain François Russin) contiennent un mémoire assez curieux, en français, relatif à la campagne de 1384. Nous le donnons ci-après, en modernisant l'orthographe et la forme de quelques mots :

« Mémoire de l'aisement (batterie, vaisselle) de la cuisine que Jean de Prel a laissé au château en la mey (?) du châtelain du dit lieu (Morges). Ten. (?) de l'aisement acheté pour la chevauchée du Valais, pour la mey du dit Jean de Prel, le lundi 19me jour de sept. l'an 1384, en telles conditions que le dit châtelain ne doit délivrer le dit aisement ni en tout ni en partie, excepté à certains officiers de monseigneur (le comte Rouge), et non aux officiers de Madame de Savoie (sa mère, Bonne de Bourbon). Primo, quatre oules (marmites) de métal pesant 50 livres. Item une poële fritière de fer. Une (autre) poële de fer.

Trois poches de fer pour dresser. Une poche percée. Item 4 grands astos (bancs, sièges). 4 rôtissoires de fer. Neuf douzaines et six écuelles de plâtre (faïence ?). Item un grand couteau. Une grosse hache à chapler chair. Une râpe. Item 2 bossets à guichet ferré et 3 gerles et 3 seilles. Item un barrail ou fût à porter la moutarde. Le remanent (reste) de l'aisement entre ès comptes « qui deffaut cy endroit » (qui manquent ici) « fut perdue l'ost devant Syons » (a été perdu à l'armée devant Sion).

Il s'agit, on le voit, d'un inventaire de la batterie de cuisine destinée au comte Rouge et à certains de ses officiers privilégiés, ses familiers sans doute. Mais un point est obscur. Cet attirail fut acheté en septembre 1384 : or la campagne, cette année-là, se termina par la prise de Sion et sa destruction, vers le 20 août, et le 21 la paix était conclue [6].

5. Cette paix ne dura guère. En 1387, le donzel Jean de St-Martin, lieutenant du châtelain Jaquemin de Saliceto, commandait les gens de Morges lors d'une nouvelle chevauchée en Valais, qui dura 21 jours. Saliceto, qui avait fait carrière comme « lombard », était probablement inapte au rôle d'officier, et son lieutenant, un gentilhomme, le remplaçait.

La même note relève une autre chevauchée de 16 jours, en Valais encore, où Jean de St-Martin servit le prince avec chevaux et armes, en 1389, à la tête « des clients et autres gens armés de la châtellenie ». Son indemnité, fort coquette, était de 20 florins petit poids par mois (environ mille francs).

En automne 1391, à la veille de tomber malade, le comte Rouge se disposait à entreprendre une nouvelle campagne contre les Haut-Valaisans qui venaient, une fois de plus, de chasser leur prince de sa résidence épis-

copale [7]. De ces ultimes préparatifs, les comptes de la châtellenie de Morges fournissent aussi un témoignage. Pierre Josserand, un serviteur du comte, agissant comme commissaire, a séjourné à Morges pour y acheter et réquisitionner des vivres et des attelages pour la chevauchée du Valais. L'ordre est daté de Ripaille, le 4 octobre [8]. Un mois plus tard, Amédée VII mourait de mort rapide, et la campagne n'eut pas lieu.

6. C'est avec cet événement que la chevauchée de Ste-Croix, notée aux comptes de 1393-94, est en relation plus ou moins directe. Othon de Grandson, le chevalier-poète, avait été inculpé après coup dans l'empoisonnement présumé du comte Amédée VII. Poursuivi par la vindicte publique, il s'était enfui à l'étranger et, en son absence, ses biens avaient été saisis. Un membre de sa famille, difficile à identifier [9], qui tenait encore le château de Ste-Croix, s'y comportait en brigand féodal, et les milices vaudoises firent plusieurs expéditions pour s'emparer de ce repaire. Celle dont il est question ici fut ordonnée par le comte Rodolphe de Gruyère, pour le 22 octobre, « avec les artilleries » de siège, « ainsi qu'il en a été décidé pour tout le pays ». Jean Carrel, châtelain de Morges, s'y trouvait avec trois cavaliers et y demeura dix-sept jours, à la solde usuelle de 20 fl. petit poids par mois.

Deux frères de Solerio (*al.* du Solier) de Morges, Antoine et François, avec une lance, y furent aussi pour la même durée. Mentionnés à part, à cause de leur reçu, ils devaient être au nombre des trois compagnons d'armes du châtelain, qui a noté à leur sujet : « ...servierunt domino... cum dicto castellano et communitatibus Vaudi ». Leur reçu est du 5 mai 1394.

7. Après quoi il y eut dans le pays une période de paix. Puis en 1437 le fracas des armes recommença à nos fron-

tières. Le duc Louis demanda des villes vaudoises trois cents hommes pour deux mois [10]. Il s'agissait du danger armagnac qui menaça notre pays pendant des années. Les comptes pour 1437-38, présentés par le châtelain Mermet Christine avec un certain retard, d'ailleurs autorisé, l'expliquent en se référant aux continuelles alarmes (« fatigationes ») provoquées par les gens de guerre français qui menaçaient de pénétrer en Bresse, où les officiers du duc durent conduire ses hommes d'arme.

Dans les années suivantes, d'autres levées de troupes eurent lieu plusieurs fois [11], mais nos documents sont muets à leur sujet, quoi qu'il n'y ait pas, en ces années-là, de lacunes dans ces comptes.

E. KÜPFER.

NOTES

[1] Une copie moderne de ces comptes est aux archives communales de Morges.

[2] Tillier, *Geschichte des Freistaates Bern,* I, 235.

[3] *Idem,* 239.

[4] *Idem,* 241.

[5] Le relevé des amendes étant incomplet dans la copie des comptes dont nous disposons, il se peut qu'il y ait d'autres peines de cette catégorie dans les originaux.

[6] Ch. Gilliard, *Moudon sous le régime savoyard,* p. 171.

[7] Bruchet, *Le Château de Ripaille,* p. 38.

[8] Gilliard, *op. cit.,* p. 178.

[9] *Idem,* p. 185, n. 3.

[10] Grenus, *Documents,* p. 54.

[11] Gilliard, *op. cit.,* 298-301.